ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soins aux animaux domestiques

Question écrite n° 2660

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation à laquelle sont confrontés les propriétaires d'animaux de compagnie diabétiques. Les injections ne pouvant être réalisées que par les seuls médecins vétérinaires, le respect des dispositions législatives actuelles est particulièrement contraignant. En effet, ce type de maladie nécessite généralement une ou deux inoculations quotidiennes d'insuline, à heures régulières. Ainsi, les propriétaires procèdent souvent eux-mêmes aux injections. Cette situation engendre un risque juridique pour exercice illégal de la médecine vétérinaire mais également pour l'animal, les règles visant à limiter les risques liés à l'injection pouvant ne pas être respectées. En conséquence, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement mettra en place afin de faciliter ce suivi médical, de garantir la sécurité des animaux ainsi que celle du propriétaire, détenteur ou personnes en prenant soin.

Données clés

Auteur : Mme Corinne Vignon
Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - Renaissance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2660
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er novembre 2022, page 4972
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)